



# Flash Info

Mairie de Gomené

octobre 2013

## 1. RPI Laurenan - Gomené



Déjà un mois de passé depuis la rentrée de septembre qui s'est très bien déroulée.

En effet, nous avons eu la bonne surprise d'accueillir plus d'élèves que prévu, suite à quelques inscriptions de dernière minute.

Les effectifs actuels se répartissent ainsi :

- une classe de Grande Section de 16 élèves, assurée par Ophélie Leroux, assistée d'Emmanuelle Hue
- une classe de Toute Petite Section, Petite Section et Moyenne Section de 22 élèves pour le moment, assurée par Stéphanie Letourneux la directrice, assistée d'Aurélie Roblet le matin et de Stéphanie Raulois l'après-midi.

Ophélie Leroux est nouvelle venue sur notre RPI du Ninian, nous lui souhaitons la bienvenue.

Le thème de l'année étant l'habitat, il est déjà prévu que les GS iront visiter la ville de Rennes, et que tous les élèves se rendront à la ferme du Botrai à Bréhand pour observer les différents habitats des animaux.

Comme chaque année, les élèves rencontreront ceux de Trémorel pour chanter en chœur autour de ce fameux thème qui rassemble plusieurs écoles du secteur.

## 2. LAURMENE F.C.

La saison a repris depuis août, et le club évolue désormais en D1, plus haute division départementale, cela après deux années de montée consécutives.

L' équipe « B » est actuellement première dans son groupe en championnat D4.

Les objectifs de cette saison 2013 – 2014 sont le maintien de l'Equipe A en Première Division et la montée de l'Equipe B en division supérieure.

Venez nombreux encourager les deux équipes de LAURMENE FC.

RAPPEL : Le Club organise un Jarret-Frites le 26 octobre prochain à Gomené.

Pour la première fois, une école de foot à ouvert ses portes à Gomené.

Depuis la rentrée de septembre, 18 enfants se pressent, au terrain des sports, tous les samedis, de 14 heures à 16 heures.



Ils sont encadrés par des Séniors du Club.

Toutes les personnes souhaitant être bénévoles auprès des enfants de l'école de football sont les bienvenues.

### 3. Elagage - RAPPEL

Les propriétaires sont assujettis à une **servitude d'élagage** en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. Sans résultat, le maire procédera à l'**exécution forcée des travaux d'élagage**, les frais afférents aux opérations seront mis à la charge des propriétaires négligents.



### 4. La « Triplette Dézinguée »



#### Horaires d'ouverture du Pub Follette :

Mardi et Mercredi :	9 h 30 – 15 h 00	
Jeu	9 h 30 – 15 h 00	18 h 00 – 22 h 00
Vend	9 h 30 – 15 h 00	18 h 00 – 01 h 00
Samedi	10 h 00 – 14 h 00	18 h 00 – 01 h 00
Dimanche	10 h 00 – 14 h 00	17 h 00 – 22 h 00

**Vente de tabac, de pains, de galettes et de journaux en plus de son service bar, restauration et traiteur**

A noter également que de nombreux concerts sont d'ores et déjà programmés.



## 5. Travaux communaux réalisés en 2013

### Aménagement intérieur de la salle annexe de la maison des associations

Depuis quelques semaines, des éléments de cuisine avec frigo, table de cuisson, évier ont été installés. Ces travaux permettront la mise en location de la salle avec possibilité de confection de repas. Dans ce cadre, un éclairage automatique a été réalisé pour permettre l'accès des toilettes publiques.



### Travaux de voirie

Comme prévu les travaux de voirie 2013 ont entièrement été réalisés :

- Route de la « Ville Haye » pour 400 m
- Route de la « Touche Couestbot » pour 1 km 100
- Route des « Fraïches » pour 200 m
- Route du « Fosso » pour 300 m

### Travaux au Pub Follette

Dans le cadre de la reprise du commerce de Marie-Thérèse et Michel GERNIGON, pour le tabac et le dépôt de pain, la commune a été obligée d'investir dans l'acquisition de biens mobiliers tels qu'une vitrine pour le tabac et une console pour la vente du pain.

De même, l'activité « Tabac » nécessite la mise en œuvre de moyens de protection pour l'application de la garantie « Vol » de la Compagnie chargée de les assurer. Il convient en effet, pour la commune, de prévoir le remplacement de la porte de la réserve, ainsi que l'apposition de barreaux à la fenêtre de la dite réserve. Les gérants quant à eux seront chargés de faire installer un système d'alarme anti-intrusion.

La toiture de l'annexe du Pub Follette a entièrement été refaite.

### Fleurissement 2013 :



Grace au bon travail fourni par les Services Techniques municipaux, aussi bien dans le bourg qu'à l'étang, la commune de Gomené a été sélectionnée par le jury des maisons fleuries et a remporté le **Premier Prix Intercommunal.**

## 6. Communiqué de la société « Véolia » (distribution d'eau potable)

Vous êtes informés que la Société « Véolia » va prochainement procéder à des purges sur les bornes incendies.

Il est donc possible que l'eau des robinets sera quelque peu trouble, elle redeviendra par la suite normale.

## 7. Avis de la Mairie

### Logements disponibles :

- 1 studio situé au dessus de la bibliothèque loyer : 280 € libre de suite
- Logement T3 situé au dessus de l'Ecole, loyer 320 € libre de suite
- 

### Repas du CCAS :

Le repas des personnes âgées de plus de 70 ans, offert par la Commune et le CCAS, aura lieu le **16 novembre à 12 h 30 à la Salle des Fêtes.**

Les personnes concernées par ce repas recevront prochainement une invitation individuelle. Une réponse est souhaitée pour le 1<sup>er</sup> novembre dernier délai.

### RESULTAT du Concours communal des Maisons Fleuries :

	Catégories	+ de 1000 m <sup>2</sup>	- de 1000 m <sup>2</sup>	Façades
HUE Joël	La Ville Es Pies	1 <sup>er</sup>		
FEIND Josiane	Léquidy	2 <sup>eme</sup>		
CONGRETTEL Sandrine	La Guénaie	3 <sup>eme</sup>		
CHARTIER Odette	La Ville Haye		1 <sup>er</sup>	
PENCOLE Alice	8 rue du Porhoët		2 <sup>eme</sup>	
CONGRETTEL Isabelle	Rue du Lavoir		3 <sup>eme</sup>	
CONGRETTEL Annie	La Galinaie		4 <sup>eme</sup>	
OLLIVIER Pascal	La Pellionaie			1 <sup>er</sup>
LOREAU Simone	Le Costard			2 <sup>eme</sup>
GUILLORY stéphane	Le Bas du Bois			3 <sup>eme</sup>

### Listes Electorales :

Les nouveaux « Gomenéens » ainsi que toutes les personnes qui ne figurent pas sur les listes électorales ont jusqu'au **31 décembre** pour s'inscrire en Mairie.

Ils pourront alors voter aux prochaines élections, « Municipales » en mars 2014 et « Européennes » en mai 2014.



### Rappel :

Le site « internet » de la commune est en constante évolution, il vous est possible de le consulter à l'adresse suivante : [www.gomene.fr](http://www.gomene.fr)